

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le programme de travaux d'aménagement paysager autour de la chapelle Notre Dame des vertus.

Il indique que le coût des travaux est estimé à 93 810.00 € hors taxes et peut faire l'objet d'attribution d'aides financières. Ces travaux concernent l'aménagement des abords de Notre Dame des Vertus classée monument historique depuis 1987.

Il propose au Conseil Municipal, de solliciter du Conseil Départemental l'attribution d'une aide financière la plus élevée possible afin de pouvoir concrétiser cette réalisation.

Il soumet le plan de financement et demande au conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Adopte le programme de travaux d'aménagement paysagers autour de la chapelle Notre Dame des Vertus et son plan de financement pour un coût hors taxes de 93 810.00€,
- Sollicite du Conseil Départemental l'attribution d'une aide financière la plus élevée possible,
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à apposer toute signature nécessaire au règlement de ce dossier.

Le Maire
C. VALERO



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20171116-2017-11-06-DE
Date de télétransmission : 20/11/2017
Date de réception préfecture : 20/11/2017